que. L'honorable monsieur sait que dans les lettres de M. Bayard, ce dernier se déclare non seulement prêt à entamer des négociations avec le Royaume-Uni, dans le but d'en arriver à une meilleure entente, mais il nomme aussi l'honorable monsieur commissaire britannique et il dit qu'il était très anxieux d'entamer ces négociations. Sur la recommandation de qui l'honorable monsieur a-t-il été nommé? Il semblerait, d'après cette déclaration, que le gouvernement impérial désirait plutôt nommer son collègue, sir John A. Macdonald; mais cet honorable monsieur, avec cette modestie qui le distingue, déclina l'honneur, et le laissa décerner, conformément à la recommendation de M. Bayard, à son collègue le ministre des finances. L'honorable monsieur dit que nous sommes beaucoup redevables au grand bras de la Grande-Bretagne dans cette controverse.

Je ne pense pas que la puissance militaire ou les ressources diplomatiques de l'Angleterre nous soient du moindre usage. Au contraire, je pense qu'il nous ont fait beaucoup de tort, je pense que les honorables messieurs qui siègent sur les banquettes du Trésor, auraient hésité avant de s'aventurer dans une politique si imprudente, si offensante pour les Etats-Unis, et si malfaisante et désastreuse dans ses conséquences pour le Canada, s'ils n'avaient pas supposé que le gouvernement de l'Angleterre les aideraient à sortir de cette crise difficile dans laquelle ils s'étaient engagés. Ce qui est arrivé nous force de reconnaître le fait que soixante millions d'âmes qui vivent au sud de notre pays ont la suprématie sur ce continent, que la doctrine Monroe, à tout prendre, est assez bien établie sur ce continent, et qu'alors le gouvernement du Royaume-Uni était prêt de nous aider de tous ses bons conseils, il ne sera jamais disposé à nous aider en quoi que ce soit pouvant avoir plus d'effet. Ils reconnaissent le fait que le gouvernement des Etats-Unis est suprême, que quelle que soit la puissance ou la liberté que nous possédons, nous en jouissons dans une grande étendue par tolérance, et qu'il est nécessaire que nous agissions avec un grand soin et une grande prudence, afin de pouvoir surmonter les difficultés dont nous sommes entourés, grâce à la conduite des honorables messieurs qui siègent sur les banquettes du Trésor. Ils font ressortir la nécessité de fixer un nouveau point de départ, de nouer de nouvelles relations, de changer la ligne de conduite que nous avons suivie jusqu'à présent, et d'en adopter une autre plus conforme aux circonstances et aux faits qui nous environnent.

L'honorable ministre des finances nous a dit qu'il a fait une proposition en faveur de la réciprocité illimitée, qu'il a proposé de laiser la question des pêcheries en suspens en faisant d'autres dispositions par une convention collatérale telle que celle qui existait auparavant. Je n'ai pas de raison de douter de l'exactitude de la déclaration de l'honorable monsieur. Mais voici ce qui m'intrigue. Le chef de l'honorable monsieur à Washington, M. Chamberlain, s'était déclaré contre une semblable politique avant de quitter le Royaume-Uni. Le chef de l'honorable monsieur qui siège à ses côtés (sir John A. Macdonald) s'est déclaré lui-même il y a quelque temps contre une semblable politique. Comment se fait-il donc que, en dépit de la déclaration ouverte de M. Chamberlain en Angleterre, et en dépit des déclarations ouvertes de l'honorable premier ministre dans cette Chambre, il ait offert la réciprocité illimitée aux Etats-Unis? Supposons que le gouvernement américain ait accepté cette proposition. Supposons qu'ils aient dit: Vous nous avez offert la réciprocité illimitée, nous sommes prêts à l'accepter et d'entamer des négociations sur cette base. L'honorable monsieur aurait-il pu maintenir son offre? M. Chamberlain, nonobstant sa déclaration de l'autre côté de l'Atlantique, aurait-il adopté cette politique? J'aimerais le savoir.

Il y a beaucoup de gens dans cette Chambre et des deux côtés de l'Atlantique qui aimeraient voir cette question résolue. Le très honorable premier ministre ne semble pas se rendre complètement compte du changement extraordinaire qui s'est opéré. L'honorable monsieur a crié long-

M. MILLS (Bothwell)

temps "levons la tête." Mais l'honorable ministre des finances nous est revenu de Washington et nous a dit: "baissons la tête"; et ça été là une chose des plus désagréables à faire pour le premier ministre aussi bien que pour ceux qui siègent autour de lui.

J'aimerais savoir comment il se fait que l'honorable monsieur a obtenu le consentement du premier ministre à la politique qu'il ne semble pas avoir réussi à faire prévaloir, même après le retour de l'honorable monsieur et après que ces négociations eussent été entamées. Je suis plutôt porté à croire que l'honorable monsieur avait l'assentiment du premier ministre à une position de ce genre, mais je suis aussi porté à croire que le premier ministre était disposé à donner son assentiment, sachant que les Américains cherchaient à faire prévaloir cette interprétation du traité, afin de faire échec aux honorables députés de l'opposition. Qu'il fasse pendant un instant ses confidences à l'opposition, et qu'il nous dise s'il pense que l'honorable ministre, qui siège à côté de lui, en faisant cette proposition avec son assentiment, ne l'a pas, après tout, gâté un peu, et n'a pas produit une impression différente de celle que le premier ministre se proposait de produire. Je suis certain que si l'honorable monsieur se décidait à en avoir le cœur net, je suis certain que s'il voulait avouer franchement les sentiments qu'il entretient, je suis certain qu'il nous dirait les instructions qu'il a données à son ministre, et jusqu'à quel point il a suivi strictement ces instructions, nous aurions beaucoup de lumière sur cette proposition de réciprocité faite par l'honorable ministre des finances, surtout si l'on considère que l'honorable ministre des finances a dit que ce serait tout autant folie de proposer la réciprocité illimitée aux Etats-Unis que d'entreprendre de construire un chemin de fer à la lune. Néanmoins, malgré la folie de la proposition, l'honorable monsieur n'a pas manqué de la faire. J'appellerai maintenant l'attention de la Chambre pendant quelques instants à quelques-unes des dispositions de ce traité.

Sir JOHN A MACDONALD: Il en est temps.

M. MILLS (Bothwell): Je crois que le temps que j'ai pris, je l'ai employé à la discussion de quelques-uns des points de cette question, lesquel ont été soumis à la considération de la Chambre par le collègue de l'honorable monsieur.

Sir JOHN A. MACDONALD: Certainement.

M. MILLS (Bothwell): La disposition la plus importante de ce traité est celle qui se rapporte à la reddition de notre souveraineté sur une grande étendue d'eau, étendue qui peut embrasser à peu près 20 milles carrés. L'honorable monsieur n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la carte pour voir quel immense territoire maritime nous avons cédé, et en cela j'inclus Terreneuve. Je désire appeler l'attention de la Chambre sur la position prise par les Etats-Unis sur cette question des pointes les plus avancées. Les Etats-Unis n'ont jamais soutenu que la prétention émise par nous au sujet des baies et des pointes avancées soit particulière à la convention de 1818. Au contraire, ils admettent que la convention de 1818, en tirant la ligne des côtes, n'a fait tout simplement que suivre les règles du droit international, que, de fait, s'il n'y avait pas eu du tout de traité, et si nous avions eu la domination exclusive sur nos eaux, la même question aurait été soulevée comme pour ce traité. L'honorable monsieur secoue la tête, mais je dis qu'il en serait ainsi. Les Etats-Unis ont émis à maintes reprises cette prétention. Les Etats-Unis ont insisté sur le maintien de ces règles, je veux dire les règles relatives aux pointes avancées, les croyant conformes aux principes bien établis du droit international. Ils les croyaient conformes à la loi des nations, qui traite des frontières maritimes des Etats comme étant à trois milles de toute côte, baie, crique, rivière, etc, précisément comme le fait le traité de 1818. La convention de 1818 n'a fait rien de plus que de poser la règle de droit international dans ce cas particulier. S'il en